

que et sous contrat avec la grande industrie. La forêt Gosford est un îlot de forêt publique perdue au milieu d'une multitude de lots privés, en Estrie. On voulait y développer un gigantesque centre de ski alpin, dans ses 6 150 ha de montagne, sur la frontière avec les États-Unis. Le projet fut abandonné, mais aucune concessions forestière n'y fut attribuée.

En 1996, les habitants de la région profitent d'un petit soutien du gouvernement provincial pour mettre sur pied une formule de gestion régionale du territoire. La municipalité de Woburn, les gestionnaires de la ZEC (zone d'exploitation contrôlée) Louise-Gosford et des partenaires locaux se sont unis pour gérer l'aménagement forestier. «Toutes les décisions passent par les gens de la localité, on ne pourrait pas rapprocher davantage les décisions de ceux qui vivent avec leurs conséquences», assure François Villemare, coordonnateur de ce projet de forêt habitée.

Après les salaires et les frais, les revenus de la vente de bois sont investis dans la construction des routes, de pavillons d'ac-

cueil, la formation des forestiers, etc. Le fleuron de Gosford : un sentier pédestre de 100 km parsemé de refuges qui rejoint l'*Appalachian Trail*, aux États-Unis.

Le même esprit règne à la Forêt de l'Aigle près d'Ottawa-Hull. Deux ZEC, une pourvoine, une vingtaine de corporations locales et la nation Kitigan Zibi Anishinabeg ont établi ensemble le plan d'aménagement polyvalent. La collaboration avec les autochtones devrait inspirer d'autres projets de gestion régionale, selon Luc Bouthillier. «Les autochtones font certainement partie des forces vives d'une région forestière : ils habitent et utilisent ce territoire!»

Les organisateurs d'un colloque, tenu à Maniwaki, à l'automne 2000, ont recensé une cinquantaine d'expériences alternatives de gestion forestière. Il s'agit d'un réel mouvement social, que freinent cependant la quasi exclusivité des grandes compagnies sur l'approvisionnement en forêt public et la faiblesse du prix du bois accordé par les scieries et les papeteries, selon le professeur Luc Bouthillier.

Le gouvernement vient d'ouvrir une

brèche dans les monopoles. La *Loi sur les forêts* prévoit l'attribution de contrats d'aménagement à des acteurs locaux. Mais les contrats exclusifs avec la grande industrie sont signés pour 25 ans, et renouvelables. Faudra-t-il attendre longtemps avant que certaines portions de territoire se libèrent?

Quant au prix du bois, il est si bas qu'aucun forestier autonome ne peut vivre d'un prélèvement raisonnable, sans les subventions pour les travaux de débroussaillage, d'éclaircies pré-commerciales ou de reboisement. Pour que des fermiers survivent en forêt publique, il faudrait que le prix du bois augmente ou que le gouvernement consente une aide semblable à celle fournie aux propriétaires de lots privés.

Au terme du colloque de Maniwaki, les participants ont formulé une déclaration officielle qui demande au gouvernement du Québec «de permettre aux communautés la mise en application d'une gestion territoriale intégrée et cohérente de l'ensemble des ressources». On y réclame notamment qu'une «partie plus importante des redevances perçues par l'État ▶

# Clichés

PAR JEAN CAZES

**Q**u'est-ce qu'un arbre? «Une plante ligneuse dotée d'une seule tige, d'au moins 10 cm de diamètre à hauteur de poitrine et d'une hauteur égale ou supérieure à cinq mètres à maturité, présentant en plus une couronne de feuilles (ou d'aiguilles) plus ou moins définie», nous apprend le professeur émérite Miroslav M. Grandtner, de la Faculté de foresterie de l'université Laval. Le professeur Grandtner, originaire de Slovaquie, est le père de la «Carte des zones de végétation du Québec»

Au Québec, les arbres croissent essentiellement sur 45 % du territoire, sous le 52<sup>e</sup> parallèle. Ce territoire se compose de la grande forêt coniférienne boréale et, plus au sud, de la zone de végétation tempérée. Sur 28 % de la superficie forestière, cette dernière est la plus riche au plan biodiversité (nombre et variabilité d'espèces vivantes et d'écosystèmes).

La forêt mixte de conifères et de feuillus (Lac-Saint-Jean, Bas-St-Laurent, Témiscamingue) caractérise le nord de la zone tempérée, et la forêt à prédominance de feuillus, la partie sud, que se partagent une multitude de propriétaires privés. À l'érable à sucre, l'espèce dominante, s'ajoutent 64 espèces au Québec, dont seulement 12 résineuses. Ces espèces sont toutes décrites dans le *Dictionnaire mondial des arbres*, l'ouvrage colossal qui occupe la «retraite» de M. Grandtner depuis huit ans.

Dans la région de Montréal, l'Outaouais et la Montérégie, les rares îlots boisés, confinés aux collines montérégiennes et à des milieux riverains (le long du Richelieu) témoignent du déboisement intense, sur plus de 90 %, qu'a subi la plaine argileuse depuis la colonisation. Le MENV identifie ce domaine comme territoire prioritaire pour la conservation de la biodiversité du Québec puisqu'il s'y trouve près de la moitié de nos espèces menacées ou vulnérables, 178 plantes vasculaires et 42 espèces de la faune vertebrée.

Autrefois, la forêt était «culturellement» traitée comme une ressource inépuisable, voire hostile, par les forestiers. On y pratiquait surtout des coupes dites à «diamètre limite», lesquelles consistent à prélever des arbres au-dessus

d'un diamètre fixé en fonction de l'essence et de son utilisation. Or, cette méthode a eu pour effet dans bien des cas de laisser sur pied des arbres de mauvaise qualité et de perturber la régénération, l'intensité de la coupe étant trop forte. «Il y a des signes de dégradation des forêts : diminution de certaines espèces, (notamment de feuillus nobles), baisse des possibilités...», observe Guy Lessard, coordonnateur de l'unité d'aménagement forestier du Centre de transfert de technologie en foresterie (CERFO).

Autre conséquence de ces coupes, la surexploitation d'essences de grande valeur commerciale : «Même si la situation est moins grave de nos jours, on a de la difficulté à fournir du bois d'œuvre; on veut autre chose que de la «far-doche»!». L'aménagiste insiste sur le rôle social de l'industrie du bois en région. «Les feuillus fournissent quatre produits de coupe importants : les pâtes, les sciages dits de mauvaise qualité («palettes»), les sciages de bonne qualité (meuble et construction), le tranchage et le déroulage (contreplaqué). Ce dernier, en particulier, requiert des billes de forte dimension et sans défauts (bouleau jaune, bouleau blanc et peuplier) et leur approvisionnement devient difficile.» □